



L'Association Roq Event-Créa
238 Impasse des amandiers
13360 Roquevaire
mail: rogevent13@gmail.com
Portable: 06.01.44.14.35

SALON Bien être et Voyance 24/25/26 Octobre à Roquevaire

Nom Prénom; _____

Adresse _____

Mail _____

Téléphone _____

Nom Commercial _____

Siret _____

Souhaitez-vous effectuer une conférence, explication de votre expérience, activité? _____

- J'autorise l'association ROQ EVENT-CRÉA à diffuser mon image sur tout support et réseau sociaux .
- Je n'autorise pas l'association ROQ EVENT-CRÉA à diffuser mon image.

Tarifs et métrage pour le Week end

2m Linéaire + profondeur =160€

4 mètres Linéaire + profondeur 180

6 mètres Linéaire +profondeur 200€

Food Truck 180€

A retourner -Dossier d'inscription et règlement intérieur signé -Pièce d'identité -Extrait KBIS– Assurance-
Règlement complet qui sera encaissé 1 semaine avant le salon.

*La réservation se fera uniquement après avoir reçu les documents et le règlement.

Pour Règlement par RIB

Association ROQ EVENT CREA ROQUEVAIRE(Merci de noter nom+prénom)

Banque 10278 Guichet 08972 N° compte 00021277501 Clé 2

IBAN: FR76 1027 8089 7200 0212 7750 120 BIC: CMCIFR2A

Condition d'annulation: (voir dans le règlement à nous retourner et signé)

Cachet et signature de l'exposant

attestant "avoir lu et approuvé"le règlement
intérieur et les conditions de
L'Association Roq Event-Créa
238 Impasse des amandiers
13360 Roquevaire

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1.Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association **ROQ Event-Créa** organise et fait fonctionner le salon du bien être à roquevaire Il précise obligatoirement et les droits de l'exposant et de l'organisateur.

2.Participation

Les personnes morales(société,groupement,association...) ,les personnes physiques (profession libérale,artisans,artistes...) qui proposent des services,des informations,des produits,du matériel dans le domaine de la santé,bien être,des médecines alternatives,de l'habitat sain,de l art,de l'artisanat,de la spiritualité, peuvent participer à ce salon. l'organisateur peut refuser toute participation sans en donner la raison.

Ne sera accepté aucun animal sur le salon,ne doit pas être allumé les bougies et encens.

3.Inscription

Le bulletin d'inscription est signé par une personne réputée avoir la qualité pour engager l'association ,la société,l'organisme.Cette signature implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur ainsi que toute nouvelle disposition que l'organisateur jugera utile au bon déroulement du salon et ce même verbalement. **Aucun stand ne pourra être partagé entre plusieurs exposants.**

4.Règlement de la participation

L'exposant joint la totalité de sa participation financière comme indiqué sur le bulletin d'inscription .L'emplacement sera alors confirmé à la réception de ses documents.

5.Annulation

La participation financière de l'exposant ne sera pas restituée en cas de désistement,d'annulation de la part de l'exposant.

Si l'annulation du salon est effectuée par nos soins soit pour cause de force majeure,catastrophes naturelles nous vous rembourserons ou nous vous proposerons une autre date .

6.Clause et emplacement

L'organisateur est seul juge pour l'attribution des emplacements. Elle se fera par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et par catégorie. Si l'exposant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur disposera de son emplacement sans remboursement, ni indemnité. Aucun emplacement ne pourra être partagé.

7.Règle commerciales et législative

L'exposant s'engage à ne proposer que des services, produits, articles, matériel conformes à la législation français

8. Clause et sécurité

L'exposant doit respecter les mesures de sécurité imposées par l'organisateur, par la préfecture de police ou tout organisme officiel. Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du salon, d'allumer des bougies et de faire brûler de l'encens. Les matériaux servant à l'aménagement ou à la décoration du stand et son équipement doivent répondre aux conditions imposées par les services compétents. L'allée de passage entre les stands ainsi que les issues de secours ne doivent pas être encombrées. L'exposant doit prendre toute

précaution utile en matière d'assurance pour la durée du salon. Il est responsable des dommages éventuels occasionnés par lui ou ses préposés, aux personnes, biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements mis à sa disposition. Chaque exposant est responsable de son stand. L'organisateur ne peut être à aucun titre rendu responsable de vol, de tout accident ou de tout acte délictueux, de vandalisme dont pourrait être victime l'exposant dans l'enceinte et aux abords du salon.

9. Dégradation

Toutes dégradations causées aux bâtiments, aux sols, aux cloisons ou parois, aux matériels se trouvant sur place par l'exposant seront estimées par les services compétents et facturées au responsable des dégradations. Les fixations au sol sont interdites.

10. Tenue et décoration du stand

Chaque stand doit être décoré et son état doit être impeccable. Il doit être terminé avant l'ouverture du salon. L'enlèvement des objets et des installations doit se faire avant la clôture par les soins de l'exposant et sous sa responsabilité et ce, dans les délais fixés par l'organisateur.

11. Application du règlement

L'exposant, en apposant sa signature sur le bulletin d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant par l'organisateur et ce, sans préavis.

12. Assurance -

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais auprès des assureurs une assurance annuelle "tous risques" et Responsabilité Civile. Afin d'assurer leur matériel et leur personne.

13. L'accueil et le départ

***Salon sur 3 Jours Roquevaire Horaires du salon:**

Vendredi 15h-19h Samedi 10h-19h et Dimanche 10h-18h

L'accueil se fera le **Vendredi de 12h à 14h** pour une ouverture à 15h le jour même et le départ le dimanche dès 18h. Les emplacements ne pourront pas être libérés avant ces horaires précis.

Aucun départ anticipé ne sera possible lors des journées salon.

Merci de votre compréhension

